

Bureau du 11 mars 2002

Décision n° B-2002-0441

commune (s) : Chassieu

objet : **Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de la rue du Pré Adam - Lotissement Les Hauts des Boutières - Acquisition du terrain d'assiette de cette voie**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 mars 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'association syndicale du lotissement Les Hauts des Boutières à Chassieu a sollicité la Communauté urbaine pour demander le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue du Pré Adam, voie de desserte de ce lotissement, en s'engageant à céder gratuitement le sol de la voie, suivant le compromis en date du 18 février 2001.

Cette voie assure une liaison routière intéressante entre le chemin de Meyzieu, voie communautaire et le chemin de Brigneux, chemin rural ayant acquis un caractère urbain.

La rue du Pré Adam a été aménagée en 1995 et se présente donc en parfait état, avec des caractéristiques permettant son ouverture à la circulation publique.

L'ensemble des services urbains est favorable à son intégration dans le patrimoine de voirie communautaire, sans effectuer de travaux de mise en conformité.

Cette voie a les caractéristiques suivantes :

- longueur : 171 mètres,
- largeur : 9 mètres.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 19 mai 1999, un arrêté en date du 13 novembre 2001 a prescrit une enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 16 au 30 novembre 2001 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur ce projet.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle déplacements urbains le 4 février 2002 et l'avis favorable du Bureau restreint le 18 février 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable émis par la commission déplacements et voirie en date du 19 mai 1999 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 13 novembre 2001 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 16 au 30 novembre 2001 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Vu le compromis en date du 18 février 2001 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue du Pré Adam, lotissement Les Hauts des Boutières à Chassieu.

3° - Approuve le compromis qui lui est soumis entre l'association syndicale du lotissement Les Hauts des Boutières et la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété à titre gratuit au profit de la Communauté urbaine de la rue du Pré Adam, lotissement Les Hauts des Boutières à Chassieu.

5° - La dépense pour frais d'actes notariés à engager pour cette opération et évaluée à 533,37 € est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements et fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globalisée - opération 0038 classement des voies privées

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,